

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 février 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9417-02-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9418-02-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 11 février 2011.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée ordinaire du lundi 17 janvier 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9419-02-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2011

Les comptes à payer du mois de janvier 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 568 316.24 \$, certificat de crédit no. 11-02-0735 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

NO. 9420-02-11

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

• Club Lions Clermont – La Malbaie <i>Activité de financement - Spectacle André Sauvé</i>	100 \$
• Équipe Senior de Curling <i>Championnat Provincial Senior du Québec en Abitibi</i>	250 \$
• Tournoi de Curling des Entreprises <i>Inscriptions</i>	415 \$
• Tournoi de Curling Ville de Clermont <i>Aide financière incluant 200 \$ inscriptions des employés</i>	1 200 \$
• Marie-Claire Simard, citoyenne de Clermont <i>Aide financière lancement de sa biographie</i>	150 \$
• Club Junior de Curling <i>Participation aux jeux du Québec</i>	250 \$

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9421-02-11 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

• Musée de Charlevoix <i>Dégustation de vins et fromages (1 billet à 125 \$)</i>	125 \$
---	--------

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9422-02-11 AFFECTATIONS DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 2010 À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AU 31-12-2009

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2010, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2010 soient appropriées au surplus non affecté au 31 décembre 2009.

✧ Rétrocaveuse	95 639.98 \$
✧ Logiciel Activitek	11 747.61 \$
✧ Jeux d'eau	179 785.62 \$
✧ Rénovation chalet des loisirs	77 074.72 \$
✧ Caméra Berges	6 891.36 \$
✧ Caméra Chalet des loisirs	6 747.98 \$
✧ Rue du Plateau	165 587.04 \$
✧ Téléphonie IP	3 324.24 \$
✧ Camion urgence	7 916.55 \$
	<hr/>
	554 714.50 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9423-02-11

APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ AU 31-12-2009 (RÉSERVES)

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2010, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2010 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2009, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté eau potable	60 000.00 \$
Surplus affecté fibre optique	20 896.64 \$
Surplus affecté parc industriel	138 722.38 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9424-02-11

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent provenant de son surplus accumulé à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que pour l'année financière 2010, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté infrastructure eau potable	50 704.69 \$
Surplus affecté aréna	30 000.00 \$
Surplus affecté – carrières et sablières	83 129.86 \$

Également, que la Ville de Clermont transfère une somme de 28 118.19 \$ du surplus affecté PAAT (développement de terrains) au surplus affecté réserve des étangs. Cette somme avait été transférée il y a quelques années en raison d'un besoin dans le surplus affecté PAAT.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

NO. 9425-02-11 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Développement des Ressources humaines Canada, Emplois d'été Canada 2010, 330 rue de la Gare-du-Palais, C.P. 4700, Québec, Québec G1K 9E4 ainsi qu'à la direction régionale d'Emploi-Québec.

NO. 9426-02-11 FÊTE DE LA PÊCHE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges pour la saison 2011 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation du Saumon rivière Malbaie et à la population clermontoise.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société Faune et Parcs, 9530 rue de la Faune, Charlesbourg, Qc G1G 5H9 ainsi qu'à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, Case Postale 58, Clermont, G4A 1K1.

NO. 9427-02-11 DEMANDE DE SUBVENTION – CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent le chemin du Friche (route de contournement) ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2010;

NOM DU CHEMIN	LONGUEUR À COMPENSER	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Chemin du Friche (route de contournement)	3,9 km	Copeaux de bois	16 934

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin du Friche (route de contournement) ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Rémy Guay, chef du district, ministère des Transports, 628 Chemin du Golf, La Malbaie, Québec, G5A 1E7 ainsi qu'à la MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

NO. 9428-02-11

**AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN –
JEAN-PHILIPPE GIRARD ET TANIA SHEEHY**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Girard et madame Tania Sheehy, 192 rue St-Étienne, La Malbaie, Québec, se sont portés acquéreurs d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 4 062 343 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Girard et madame Tania Sheehy ont fait connaître leur désir de procéder à la vente de leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont autorise monsieur Jean-Philippe Girard et madame Tania Sheehy à vendre leur terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-Philippe Girard et madame Tania Sheehy, 192 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1T2.

NO. 9429-02-11

DÉMISSION DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie a fait connaître au conseil municipal la démission de messieurs Jean-Jacques Auchu et Louis-Nil Néron à titre de pompier volontaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la démission de ces pompiers volontaires.

La Ville de Clermont tient à les remercier sincèrement pour tous les services rendus à la population clermontoise à titre de pompier volontaire depuis de nombreuses années.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-Jacques Auchu, 47 rue du Parc Daniel, Clermont, Québec, G4A 1E3, à monsieur Louis-Nil Néron, 15 rue des Érables, Clermont, Québec G4A 1J8 ainsi qu'à M. Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

NO. 9430-02-11

AUTORISATION DE PASSAGE – GRAND PRIX CYCLISTE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont autorise le Grand prix cycliste de Charlevoix à circuler dans certaines rues de la Ville de Clermont pour la tenue des événements suivants :

- * 5 juin 2011 : épreuve le routier et la cycloportive, parcours de 100 km sur les routes de Charlevoix
- * 11 juin 2011 : Raid marathon Charlevoisien qui consiste principalement en une épreuve hors route

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Martin Simard, coordonnateur, Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix, 15 rue Forget, Baie-St-Paul (QC) G3Z 3G1 ainsi qu'au Lieutenant Martin Denis, Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

NO. 9431-02-11

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 573.2.1.2 de la Loi sur les Cités et villes du Québec prévoit que toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU le document déposé par la directrice générale et les explications à cet effet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que déposée et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministre des affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire, 10 rue Pierre-Olivier-Chauveau, Qc G1R 4J3.

NO. 9432-02-11

MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Heenan Blaikie Aubut concernant les clauses à prévoir lors de transactions domiciliaires. Les honoraires prévus sont d'environ 500 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Pierre Bellavance, Heenan Blaikie Aubut, 900 boul. René-Lévesque Est, Bureau 600, Québec (Québec) G1R 2B5.

NO. 9433-02-11

MANDAT DE VÉRIFICATION – PROGRAMME PRECO

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a obtenu deux aides financières dans le cadre du Programme de Renouvellement des conduites (PRECO);

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et que la déclaration finale de réalisation des travaux admissibles doit faire l'objet d'une vérification par un vérificateur externe;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Benoit Côté, c.a. à effectuer les travaux de vérification requis. Les honoraires versés sont conformes aux taux horaire établi.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9434-02-11

ADOPTION EN 3^E LECTURE DU RÈGLEMENT NO. VC-418-10

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance de ce conseil tenue le 8 novembre 2010;

ATTENDU la publication de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire le 26 janvier 2011;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-418-10 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ce Conseil adopte en troisième lecture le règlement numéro VC-418-10 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à madame France Lavoie, directrice de l'aménagement et l'urbanisme, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

NO. 9435-02-11

MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Clermont confie à l'entrepreneur Bernard Lajoie Enr., la maintenance de son réseau d'éclairage des voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a entrepris des négociations pour fixer le coût des appels de service pour la réparation des luminaires défectueux;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire maintenir la fourniture du matériel et demande un coût unitaire d'opération de remplacement;

ATTENDU QU'en vertu de sa politique en gestion contractuelle, la Ville de Clermont a vérifié que le coût demandé par l'entrepreneur était compétitif par rapport au marché;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit mandaté à signer un contrat avec l'entrepreneur Bernard Lajoie Enr., fixant à 53 \$ le coût demandé pour la réparation d'un luminaire, selon les exigences indiquées.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

Cette entente prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 1^{er} novembre 2013.

QUE la présente résolution soit adressée à Bernard Lajoie Enr. 28 rue Horizon, Clermont, Qc G4A 1C3.

NO. 9436-02-11

DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE – ÉRIC SAVARD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Savard a déposé une demande de permis d’affichage pour son bureau d’agent d’immeuble au 28 rue Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d’affichage fait partie intégrante du Plan d’implantation et d’intégration architecturale et doit obtenir l’aval du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l’enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne faite de coroplast donne l’impression que l’immeuble est en vente;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no. 2011-02-213, le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal le refus de la demande de permis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal refuse la demande de permis d’affichage.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9437-02-11

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l’assemblée soit levée à 20 h 30.

Éric Maltais
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale